

que les paysans, qui sont presque tous chasseurs, directement ou indirectement<sup>1</sup>.

Les mêmes loups font encore un tort considérable aux bestiaux dont ils blessent, tuent, et mangent une grande quantité tous les ans, sans qu'il soit guère possible d'y remédier à cause de la grande étendue de bois dont le pays est presque à demi couvert.

Nous distinguerons ces bois en trois espèces, savoir en bois taillis<sup>2</sup> ; bois de futaie<sup>3</sup> ; et bois d'usage. Il y a soixante à soixante-dix ans que la moitié ou les deux tiers des bois étaient en futaie ; présentement il n'y a plus que des bois taillis, où les ordonnances sont fort mal observées<sup>4</sup>. Les marchands qui achètent les coupes sur pied abattent indifféremment les baliveaux anciens et modernes, et n'en laissent que de l'âge du taillis et sans choix, parce qu'ils se soucient peu de ce que cela deviendra après que les ventes seront vidées et leurs marchés consommés<sup>5</sup>.

Il n'y a plus de futaie présentement ; et c'est une chose assez étrange que dans l'étendue de cinquante-trois paroisses où il y a plus de trente-sept mille arpents de bois, il ne s'y en soit trouvé que huit.

Les bois d'usage dont il y a quantité en ce pays-là sont absolument gâchés parce que les paysans y coupent en tout temps à discrétion, sans aucun égard ; et qui plus est, y laissent aller les bestiaux qui achèvent de les ruiner.

Il arrive donc par les inobservations des ordonnances que dans un pays naturellement couvert de bois, on n'y en trouve plus de propre à bâtir ; ce qui est en partie cause qu'on ne rétablit pas les maisons qui tombent ou qu'on le fait mal ; car il est vrai de dire que les bois à bâtir n'y sont guère

1. Des paysans « presque tous chasseurs » : cette notation tendrait à prouver que le monopole seigneurial de la chasse n'est nullement respecté. La recrudescence des loups est toujours liée à une situation de crise : guerre de Cent ans, fin des guerres de religion, « années de misère » de la fin du règne de Louis XIV, précisément au moment où Vauban écrit, entre 1690 et 1710, Alain Molinier et Nicole Molinier-Meyer, « Environnement et histoire : les loups et l'homme en France », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XXVIII, avril-juin 1981, pp. 223-245.

2. Le « bois de taillis » est un bois qui pousse sur souche et qu'on exploite tous les 6, 10, 20 ou 30 ans. Marcel Luchiver, *Dictionnaire du monde rural*, op. cit., p. 241.

3. Le « bois de futaie » est un bois dont les arbres ont plus de 60 ans.

4. En critiquant les coupes inconsidérées et trop fréquentes des arbres, il regrette le temps de son enfance, marquée par la présence de la belle forêt (« les deux tiers des bois étaient en futaie »).

5. Le terme baliveau désigne tout arbre réservé lors de la coupe d'un bois, et destiné à devenir arbre de haute futaie. De 20 à 40 ans, le baliveau est dit « de l'âge » ; de 40 à 60 ans, il est dit « moderne » ; à partir de 60 ans, il est dit « ancien ». Au XVII<sup>e</sup> siècle, les ordonnances des eaux et forêts enjoignaient de laisser 16 baliveaux de l'âge du bois dans chaque arpent de bois taillis qu'on coupait (32 à l'hectare), outre les anciens et les modernes. Les baliveaux devaient être de chêne, de châtaignier ou de hêtre. Marcel Luchiver, *Dictionnaire du monde rural*, op. cit., p. 150.